

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 23 mars 2021 à 10 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 00. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14033-03-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14034-03-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 23 février 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14035-03-21

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 11 février 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA MRC 2021**

La directrice générale s'informe auprès des maires et mairesses s'ils désirent reporter d'une semaine la séance du conseil prévue en août 2021. Aucune modification n'est finalement nécessaire.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14036-03-21

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité de sécurité publique de la MRCAL | 30 novembre 2020
- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS) | 20 janvier 2021
- Compte-rendu du comité jeunesse AD_Vision de la MRCAL | 2 février 2021.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 MARS 2021

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 11 mars 2021, à savoir :

- Appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) quant aux enveloppes budgétaires disponibles pour les MRC dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);
- Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'ajouter un amendement du projet de loi 65, *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé;
- Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
- Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande au gouvernement du Québec concernant l'allègement du fardeau administratif des MRC et municipalités;
- Demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande de révision et de modifications au MERN concernant les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14037-03-21

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-13825-08-20 : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ JEUNESSE AD VISION QUANT AUX PROJETS 2020

ATTENDU la résolution MRC-CC-13825-08-20 adoptant le plan d'action du comité jeunesse AD_Vision pour l'année 2020 et octroyant des aides financières aux partenaires;

ATTENDU que par cette résolution le Conseil octroyait la somme de 7 000 \$ à Marathon de la Rouge pour l'organisation d'une activité innovante et stimulante visant la promotion du sport;

ATTENDU que l'organisme organisateur de l'événement est devenu Plein Air Haute Rouge;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13825-08-20 à l'effet d'octroyer à Plein Air Haute Rouge la somme de 7 000 \$, initialement destinée à Marathon de la Rouge, pour l'organisation d'une activité innovante et stimulante visant la promotion du sport.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14038-03-21

**IHV | AVENANT TÉLÉCON NOUVELLES NORMES
SIGNALEURS**

ATTENDU que par la résolution MRC-CC-131-02-19 la MRC a octroyé à Telecon le contrat ADM-22-2018 pour le déploiement du réseau de fibres optiques FTTH (Passif), Phase 1;

ATTENDU que ce contrat prévoit que Telecon doit assurer la signalisation routière et le maintien de la circulation lors des travaux, le tout selon les normes en vigueur;

ATTENDU que la CNESST impose de nouvelles normes sur les routes de 71 km/h et plus et que leur respect entraîne un surcoût;

ATTENDU que Telecon a demandé à la MRC de procéder à un ajustement afin de prendre en considération ce surcoût, majoré de frais d'administration de 10%;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'accepter de rembourser à Telecon le surcoût facturé par les entreprises de signalisation pour l'application des nouvelles normes, conditionnellement à que Telecon n'applique pas de frais d'administration et retienne les services de l'entreprise de signalisation offrant les tarifs les plus avantageux pour la MRC, lorsque la situation s'y prête.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale convenir d'un avenant à cet effet avec Telecon et de le signer, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14039-03-21

**REMISES AUX MUNICIPALITÉS - DÉPÔT DU BILAN DE
LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-
LABELLE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le bilan de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, et d'autoriser les services financiers à procéder aux remises aux différentes municipalités, le tout conformément au règlement 468 et à l'*Entente portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour.*

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14040-03-21

**OCTROI DE CONTRAT QUANT À L'APPEL D'OFFRES
ADM-01-2021 | APPEL DE PROPOSITIONS POUR DES
SERVICES-CONSEILS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE
PROJET "SIGNATURE INNOVATION" DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la création du Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024;

ATTENDU que le volet 3 du FRR "Signature innovation", vise un soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribuent à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU l'entente conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Antoine-Labelle, dans le cadre de la démarche de définition du projet "Signature innovation", signée le 10 décembre 2020;

ATTENDU l'appel d'offres ADM-01-2021 - Services-conseils d'accompagnement pour le projet "Signature innovation" de la MRCAL;

ATTENDU les offres reçues et la recommandation du comité;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'offre de service de la firme Beside et d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-01-2021 - Services-conseils d'accompagnement pour le projet "Signature innovation" de la MRCAL à Mme Hélène Philion de la firme Beside selon son offre de services, pour un montant de 46 024 \$ avant taxes incluant le volet 3c, pour un total de 52 916 \$ taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'acceptation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14041-03-21

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TESTS HYDROSTATIQUES DE BORNES-FONTAINES ET LEUR CODIFICATION NFPA (ADM-06-2021)

ATTENDU la résolution MRC-CC-13847-09-20 mandatant la direction générale à procéder à une demande d'offres de services pour la réalisation de tests hydrostatiques et la codification NFPA de bornes-fontaines pour huit municipalités de la MRC;

ATTENDU les offres reçues et la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que la MRC mandate la firme Simo Management pour la réalisation de tests de débit de bornes-fontaines, conditionnellement ce que les municipalités locales impliquées s'engagent par résolution à rembourser à la MRC leur part respective des coûts du contrat et acceptent de se coordonner entre elles pour la réalisation des tests ou, à défaut assument les frais de déplacement supplémentaires.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION | POURSUITE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ

Le coordonnateur en incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est présent afin de faire un état de situation du Schéma de couverture de

risques en sécurité incendie. Les maires et mairesses sont informés des travaux réalisés depuis la rencontre avec le ministère de la Sécurité publique du 1^{er} décembre 2020 et de l'échéancier des prochaines étapes.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14042-03-21

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SCHEMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC d'Antoine-Labelle est dans l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique.

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2020 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'acheminer ledit rapport au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14043-03-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À
L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU
FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE
CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**

ATTENDU qu'une Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 a été conclue, le 28 novembre 2018 (ci-après « entente ») entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL), les MRC de Deux-Montagnes, de la Rivière-du-Nord, d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides, d'Antoine-Labelle et la Ville de Mirabel;

ATTENDU que l'engagement financier pris par le MTESS à cette entente est de 5 227 162 \$;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, l'engagement financier inclut des sommes réservées à la prolongation de projets locaux et régionaux jusqu'au 31 décembre 2018, versées directement à des organismes bénéficiaires de cette région, à titre de mesure transitoire à la suite de l'abolition des conférences régionales des élus (CRE);

ATTENDU que l'article 3 de cette entente prévoit que les sommes réellement versées à l'Organisme pour la prolongation des projets locaux et régionaux jusqu'au 31 décembre 2018 doivent être déduites des versements des mois de septembre 2019 et 2021;

ATTENDU que le total des sommes réellement versées pour la prolongation de ces projets s'élève à 362 846 \$;

ATTENDU qu'à ce jour, seule une somme de 181 423 \$ a été déduite du versement de septembre 2019 en conformité avec l'article 3 de l'entente;

ATTENDU que le MTESS a confirmé l'ajout d'une somme 362 846 \$ pour l'année financière 2021-2022 afin de poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, venant ainsi combler toute somme déduite et devant être déduite en vertu de l'article 3 de l'entente;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle ledit avenant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14044-03-21

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle délègue à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) la responsabilité de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'existence du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018/2020 – section 2 au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour soutenir le transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2005 et désire en bénéficier à nouveau en 2020;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle accepte le montage financier 2020 du TACAL;

ATTENDU que les dépenses admissibles anticipées pour 2020 sont de 181 900 \$, soit un montant supérieur à 66% des dépenses admissibles pour une demande de 100 000 \$;

ATTENDU que les frais d'administration sont estimés à 12 500 \$, soit un montant inférieur à 15% du montant autorisé pour une demande de 100 000 \$;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle figure dans le dernier quintile selon le classement de l'indice de vitalité économique des territoires de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ce qui autorise la MRC d'Antoine-Labelle de cumuler les aides financières publiques pour un maximum de 90% des dépenses admissibles et que ce cumul d'aides financières publiques est estimé à 117 000 \$;

ATTENDU que le rapport d'exploitation 2019 sera remis au MTQ

avant la date limite prévue au programme;

ATTENDU que le Plan de développement du transport collectif 2020/2025 est mis à jour et remis au MTQ;

ATTENDU que l'achalandage estimé pour 2020 dépasse 5 000 déplacements et sont en conformité avec l'article 48.19 de la *Loi sur les transports* (chapitre T-12) en plus des déplacements effectués par la mise en commun des places disponibles au transport scolaire et au transport adapté;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle respecte tous les critères pour une contribution du MTQ de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il n'y a aucun surplus accumulé au 31 décembre 2020 attribuables au MTQ, suite de la stratégie de réinvestissement de ces surplus 2019/2020 qui avait été déposée et acceptée par la MRC d'Antoine-Labelle en 2018;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter la mise à jour du Plan de développement du transport collectif de la MRC d'Antoine-Labelle produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) et le plan financier 2020, lesquels seront déposés au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

Il est de plus résolu qu'une demande soit faite aux autorités du MTQ pour qu'il procède au versement de l'aide financière de 100 000 \$ prévue dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional section 2.2.1, et ce, pour l'année civile 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14045-03-21

**ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DANS
LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR DES
SERVICES DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (ING-01-2021)
ET TRANSMISSION AUX MUNICIPALITÉS POUR
ADOPTION**

ATTENDU l'appel d'offres public regroupé ING-01-2021 pour des services de contrôle des matériaux;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 15 mars 2021;

ATTENDU le rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 18 mars 2021 et son rapport amendé daté du 22 mars 2021;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de la secrétaire du comité de sélection et de reconnaître Groupe ABS comme le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage.

Il est de plus résolu de transmettre les rapports de la secrétaire du comité de sélection aux municipalités participant à l'appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14046-03-21

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPE POUR DES SERVICES DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (ING-01-2021) - TRAVAUX SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU que la MRC participe à l'appel d'offres public regroupé pour des services de contrôle des matériaux lancé par la MRC d'Antoine-Labelle pour un projet de travaux sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 15 mars 2021;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 18 mars 2021 et de son amendement daté du 22 mars 2021;

ATTENDU que la soumission de Groupe ABS inc. est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'octroyer à Groupe ABS inc. le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ING-01-2021 pour le projet de la MRC de travaux sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord, pour les prix unitaires soumis, pour un total estimé de 10 925,99 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14047-03-21

DÉCISION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPE POUR DES SERVICES DE SURVEILLANCE DE CHANTIERS

ATTENDU l'appel d'offres public regroupé ING-02-2021 pour des services de surveillance de chantier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 15 mars 2021;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, mais que l'enveloppe contenant le prix n'était pas cachetée;

ATTENDU qu'une enveloppe de prix non cacheté constitue une irrégularité devant emporter le rejet automatique de la soumission;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de déclarer qu'aucune soumission conforme n'a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres ING-02-2021, de ne pas donner suite pour 2021 à ce projet d'appel d'offres regroupé et d'en informer les municipalités participantes.

ADOPTÉE

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)"

La directrice du service d'ingénierie fait un état de situation quant au nouveau programme d'aide financière « Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). Les maires et mairesses sont informés des nouvelles modalités du PAVL 2021-2024.

RAPPEL QUANT AUX RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS EN LIEN AVEC LA DEMANDE D'AIDE AUTORISÉE AU PAVL 2018-2021

La directrice du service d'ingénierie fait un rappel quant aux responsabilités des municipalités suite à l'obtention d'une aide financière quant au Programme d'aide à la voirie (PAVL) pour les volets « Redressements des infrastructures routières locales (RIRL) » et « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui ont été accordées selon les modalités 2018-2021.

RÉSOLUTION MRC-
CC 14048-03-21

REGISTRES DE CHÈQUES FÉVRIER 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 56521 à 56636, totalisant 1 369 685.06 \$ et portant sur la période du 1er au 31 janvier 2021;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 517887 à 517903 (élus), les numéros 517837 à 517886 (employés), et les numéros 517904 à 517952 (employés), totalisant 147 387.12 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1er au 31 janvier 2021;
- le registre des prélèvements, portant les numéros 62 à 68, au montant de 87 603.68 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1404 à 1406, totalisant 3 249.52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 491 et 492, totalisant 264.12 \$ et portant sur la période du 1er au 31 janvier 2021.
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1212 à 1219, totalisant 74 433.59 \$ et portant sur la période du 1er au 31 janvier 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14049-03-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION
MUNICIPALE 2021 À LA CORPORATION DU PARC
LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

ATTENDU le document préparé par la Corporation du parc linéaire "Le P'tit Train du Nord" intitulé "Contributions municipales", démontrant une augmentation de 1 063,65 \$ quant à la participation financière 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle, portant ainsi sa contribution à 48 560,65 \$ sur une contribution municipale totale de 270 569,42 \$;

ATTENDU que cette augmentation correspond à la majoration selon l'indice de prix à la consommation (IPC) de 2019, soit une augmentation de 2,2394 %, tel que stipulé à l'entente;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la Corporation du parc linéaire "Le P'tit Train du Nord" de la contribution municipale 2021 de la MRC d'une somme de 48 560,65 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14050-03-21

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE
MUNICIPALE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (MMQ)**

ATTENDU que le contrat d'assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance le 31 mars 2021;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de renouveler pour une période de douze (12) mois le contrat d'assurances générales de la MRC d'Antoine-Labelle auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), soit jusqu'au 31 mars 2022, pour une prime annuelle totale de 69 163,77 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14051-03-21

**AUTORISATION DE SIGNATURE | ENTENTE QUANT AU
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À
LA PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC)**

ATTENDU que les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle ont pour projet commun d'élaborer et de mettre en place un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région des Laurentides;

ATTENDU que ces quatre MRC souhaitent que ce projet soit coordonné par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que, pour financer ce projet, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu pour le bénéfice des quatre MRC, une convention d'aide

financière avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'appui au développement des régions et une autre dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

ATTENDU le projet d'*Entente relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides* qui vise à mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour coordonner le projet ;

ATTENDU que le projet d'entente prévoit également les modalités selon lesquelles la MRC d'Antoine-Labelle obtiendra les services professionnels nécessaires à la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet d'entente prévoit la création d'un comité de suivi du projet composé d'un représentant de chaque MRC;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le projet d'*Entente relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides* et d'autoriser le préfet et la directrice générale à le signer pour et au nom de la MRC.

Il est de plus résolu de nommer M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire pour représenter la MRC sur le comité de suivi du projet et de nommer M. Francis Labelle-Giroux, chargé de projet en développement et aménagement du territoire, à titre de substitut.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14052-03-21

**RENOUVELLEMENT MANDAT 2021-2024 - TGIRT SUD UA
064-52 ET 061-51**

ATTENDU que les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sont instituées en vertu des dispositions de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chap. A-18.1);

ATTENDU que les TGIRT sont mises en place dans le but d'assurer une prise en charge des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU qu'il est convenu que l'acceptation de la planification forestière déposée à la TGIRT par les représentants des divers secteurs d'activité ne limite pas les recours des personnes et organismes concernés par la planification lors des étapes subséquentes de consultation;

ATTENDU que la durée du mandat pour le représentant est des

trois (3) ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2024;

ATTENDU que chaque membre peut avoir un substitut qui peut le remplacer avec tous ses pouvoirs;

ATTENDU que le délégué est responsable de représenter les intérêts de tous les membres de son collège électoral, de transmettre l'information et de communiquer, au besoin, avec eux afin d'obtenir leur avis;

ATTENDU l'importance de la présence du représentant aux rencontres afin d'évoquer les intérêts de son collège électoral ainsi que d'atteindre le quorum qui est requis pour la tenue de toute rencontre;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de nommer M. Jocelyn Campeau à titre de représentant et Mme Emmanuelle Marcil à titre de substitut à la Table de gestion intégrée des ressources du territoire des Laurentides (TGIRT) Sud UA 064-52 et 061-51 pour représenter la MRC d'Antoine-Labelle du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14053-03-21

**RENOUVELLEMENT MANDAT 2021-2024 - TGIRT NORD
UA 064-71**

ATTENDU que les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sont instituées en vertu des dispositions de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chap. A-18.1);

ATTENDU que les TGIRT sont mises en place dans le but d'assurer une prise en charge des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU qu'il est convenu que l'acceptation de la planification forestière déposée à la TGIRT par les représentants des divers secteurs d'activité ne limite pas les recours des personnes et organismes concernés par la planification lors des étapes subséquentes de consultation;

ATTENDU que la durée du mandat pour le représentant est des trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024;

ATTENDU que chaque membre peut avoir un substitut qui peut le remplacer avec tous ses pouvoirs;

ATTENDU que le délégué est responsable de représenter les intérêts de tous les membres de son collège électoral, de transmettre l'information et de communiquer, au besoin, avec eux afin d'obtenir leur avis;

ATTENDU l'importance de la présence du représentant aux rencontres afin d'évoquer les intérêts de son collègue électoral ainsi que d'atteindre le quorum qui est requis pour la tenue de toute rencontre;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité nommer M. Jocelyn Campeau à titre de représentant et Mme Emmanuelle Marcil à titre de substitut à la Table de gestion intégrée des ressources du territoire des Laurentides (TGIRT) Nord UA 064-71 pour représenter la MRC d'Antoine-Labelle du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14054-03-21

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE QUANT À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVE AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU que l'article 17.22 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* permet au ministre de déléguer, par entente, à une MRC, la gestion d'un programme qu'il a élaboré en vertu du paragraphe 3^o de l'article 12 de cette loi ;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a déposé le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) visant à permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts et qu'il a conclu une entente de délégation avec les MRC ;

ATTENDU que les MRC concernées par les unités d'aménagement se trouvant sur leur territoire sont interpellées par ce programme;

ATTENDU que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite reconduire l'entente de délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC concernées de la région des Laurentides;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant la mise en œuvre du PADF et que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut désirent renouveler l'entente de services visant à les soutenir dans l'application et la gestion du programme;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de services;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, une entente intermunicipale quant à la fourniture de services

professionnels relative au programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dont la mise en application débute le 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14055-03-21

NOMINATION | COMITÉ DE SUIVI DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVE AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS 2021-2024

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU que les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut prévoient conclure une nouvelle entente intermunicipale de fourniture de services professionnels afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente du PADF;

ATTENDU que le projet de ladite entente intermunicipale prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi INTER MRC;

ATTENDU que chaque conseil de MRC est représenté sur ce comité par un représentant élu et un représentant non élu;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de nommer à titre de représentants de la MRC d'Antoine-Labelle, M. Gilbert Pilote, représentant élu et M. Jocelyn Campeau, représentant non élu pour siéger au comité de suivi de l'entente de fourniture de services professionnels relative au Programme d'aménagement durable des forêts du MFFP.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14056-03-21

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE FÉVRIER 2021

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8599 à 8614, totalisant 17 074.25 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2021;
- Le registre des prélèvements de TNO, portant les numéros 11 et 12, au montant de 7 059.52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14057-03-21

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'activité 2020 des Territoires non organisés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14058-03-21

SCÉNARIO ET MANDATS | SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale et le directeur du service de l'évaluation foncière à échanger avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle afin de convenir d'une lettre d'entente prévoyant l'abolition du poste de technicien en évaluation foncière, classe V, pour la création d'un poste de coordonnateur à l'évaluation foncière, classe V, avec la possibilité d'un montant offert à titre d'évaluauteur substitut et de nommer M. Alexandre Lozeau, en lui reconnaissant ses années de travail à la MRC et en lui attribuant donc l'échelon 7 de la convention collective.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 14059-03-21

DIRECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à conclure et signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, un contrat de travail pour l'embauche d'une directrice adjointe au service de l'évaluation foncière, pour un salaire de 76 800 \$ annuellement, ainsi qu'une somme de 5 000 \$ à titre de plan de relève et signataire principal des rôles d'évaluation de la MRC, le tout conditionnellement à la signature de la lettre d'entente relative au poste de coordonnateur en évaluation foncière, classe V, par le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRCAL.

Il est de plus résolu d'accepter de reconnaître l'ancienneté de la candidate à la MRC d'Antoine-Labelle afin de fixer son traitement et ses avantages sociaux.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, est présent. Il informe les maires et mairesses des dossiers en cours depuis la dernière séance du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et présente les dernières activités du CLD.

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Dernier siège vacant sur le comité jeunesse de la MRC
- Outils concernant les appels pour le projet Brancher Antoine-Labelle
- Retour du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs quant à une correspondance transmise dans le cadre de la bioéconomie forestière
- Programme stations de nettoyage d'embarcations 2021-2022
- Politique de tournage de Film Laurentides
- Appel à projets pour 2021-2022 du Fonds régions et ruralité (FRR) des Laurentides
- Programme visant à soutenir des initiatives favorisant le vieillissement actif
- Revue de presse de la MRC d'Antoine-Labelle – Février 2021
- Invitation | Tournée virtuelle Tous piétons! Laurentides-Lanaudière – Semaine du 5 avril 2021

TABLE FORÊT LAURENTIDES

Mme Mylène Gagnon et M. Charles Gélinas, respectivement directrice et président de la Table Forêt Laurentides sont présents et font une brève présentation de l'organisme.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 12 h (midi) 25.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et secrétaire-trésorière